

Bâtiments communaux - Marchés de fournitures pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Pour assurer les travaux en régie municipale dans les bâtiments propriété de la Ville, l'achat de fournitures diverses est effectué par le Service Bâtiment par l'intermédiaire de ses magasins.

Les consultations lancées auprès de tous les fournisseurs potentiels aboutissent à la signature de «marchés de clientèle» conclus pour une année et divisés comme suit :

- peintures bâtiments, laques et vernis (estimé en 1991 à 260 000 F),
- sanitaires, appareils et robinetteries (estimé en 1991 à 300 000 F),
- vitrerie, miroiterie (estimé en 1991 à 100 000 F),
- bois reconstitués, contreplaqués mélaminés, isorel (estimé en 1991 à 300 000 F),
- produits sidérurgiques, laminés, tubes tréfilés (estimé en 1991 à 200 000 F),
- bois d'oeuvre sapin et exotique (estimé en 1991 à 120 000 F),
- matériaux ciments et plâtres (estimé en 1991 à 80 000 F),
- quincaillerie, visserie (estimé en 1991 à 200 000 F).

Les autres fournitures ne font pas l'objet d'un marché.

Les crédits correspondants à ces achats de fournitures seront inscrits au budget primitif du Service Bâtiment.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de services et avenants permettant l'exécution complète des marchés, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1992.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.